



L'économie sociale et solidaire

Les caractéristiques

L'économie sociale rassemble des « entreprises » ayant différents statuts : coopératives, mutuelles, associations, fondations. Ces structures émanent de personnes physiques ou morales qui ont pour finalité de répondre à leurs besoins ou à des besoins d'intérêt général. Elles ont donc un caractère collectif et réunissent des personnes avant de rassembler des capitaux. La finalité de ces structures n'est pas la rémunération des capitaux. Même si ces sociétés doivent être rentables, l'excédent de gestion n'est pas une fin en soi. Les entreprises de l'économie sociale sont administrées selon le principe « un homme égal une voix ». Leurs dirigeants sont élus, soit par leurs salariés, soit par leurs membres. Ces membres établissent entre eux des liens de solidarité : par la mutualisation des risques ou la mise en commun de productions ou d'activités de services. Enfin, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont souvent un fort ancrage local.

On distinguera parmi les « entreprises » du secteur de l'ESS :

- **Celles qui sont insérées dans le marché concurrentiel** : essentiellement coopératives, mutuelles d'assurances ou complémentaires santé, banques coopératives ou mutualistes. Mais certaines associations peuvent aussi gérer des établissements qui sont en concurrence avec des entreprises lucratives : maison de retraite, services aux personnes, activités économiques d'insertion.
- **Celles qui développent des services d'intérêt collectif**, avec une faible dimension marchande et qui dépendent de façon plus ou moins importante de financements publics. Elles ont pour la plupart un statut associatif.

A ces deux grandes familles historiques, s'ajoutent dorénavant les « entreprises solidaires ». Ce sont, selon le décret de mars 2009, des entreprises non cotées dont :

- soit un tiers des salariés sont en contrat d'insertion ou en contrat aidé dont le financement provient des pouvoirs publics ;
- soit le statut prend la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés ou les sociétaires et dont la rémunération des salariés les mieux rémunérés ne dépassent pas cinq fois le SMIC.

Enfin, depuis quelque temps, un débat existe autour de la notion « **d'entreprise sociale** ». La définition écarte les statuts juridiques pour retenir cinq indicateurs : un objectif explicite de service à la communauté ; une initiative émanant d'un groupe de citoyens ; un processus de décision non basé sur la propriété du capital ; une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité (travailleurs rémunérés, usagers, bénévoles, pouvoirs publics locaux, etc.) ; une distribution limitée des bénéfices.

Il reste à citer **les finances solidaires** qui sont un ensemble d'institutions qui appliquent au secteur financier les principes de l'économie solidaire. Il s'agit d'organismes de financement à statuts spécifiques qui fournissent des prêts ou des participations en capital à d'autres structures de l'économie solidaire (associations, coopératives, etc.), ou encore à des personnes exclues des circuits bancaires et financiers classiques. Elles reçoivent l'épargne de personnes souhaitant que leurs fonds soient placés dans une démarche de solidarité, et acceptant d'en retirer une rémunération un peu moins élevée. Le rôle joué par *France active* dans le développement et l'utilisation des fonds pour le développement de l'emploi est essentiel.

L'économie sociale a une présence économique importante dans le secteur bancaire, dans les assurances, (assurances dommages et complémentaires santé), dans les services à la personne, le secteur sanitaire et social. Dans l'agriculture, les coopératives jouent un rôle majeur. A contrario, l'économie sociale est peu présente dans la distribution, dans la grande l'industrie.

Le poids économique

Établissements employeurs de l'économie

Secteur	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation
Agriculture, sylviculture et pêche	1 126	1	544	5
Industrie + construction	2 516	16	268	2
<i>dont industries alimentaires, boissons, tabac</i>	1 322	0	14	0
Commerce, transports, hébergement et restauration	4 290	739	4 845	51
<i>dont commerce</i>	3 845	716	168	1
Activités financières et d'assurance	14 673	4 762	281	2
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	2 342	48	14 732	77
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	268	1 103	55 770	833
<i>dont enseignement</i>	200	5	20 423	74
<i>dont santé humaine</i>	35	621	3 752	162
<i>dont action sociale</i>	33	477	31 595	597
Autres services	198	3	105 292	207
<i>dont arts, spectacles</i>	80	0	55 955	56
Total	25 413	6 672	181 732	1 177
établissements ayant eu au moins un salarié dans l'année (hors intérimaires). <i>Source : Insee, Clap</i>				

Effectif salarié de l'économie sociale

Secteur	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation
Agriculture, sylviculture et pêche	6 567	c	c	c
Industrie + construction	50 514	c	3 977	c
<i>dont industries alimentaires, boissons, tabac</i>	28 026	0	22	0
Commerce, transports, hébergement et restauration	62 746	4 507	28 563	690
<i>dont commerce</i>	56 612	4 388	c	c
Activités financières et d'assurance	164 485	79 493	c	c
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	19 917	682	108 510	5 654
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 685	34 959	1 276 879	54 795
<i>dont enseignement</i>	1 917	36	336 856	6 081
<i>dont santé humaine</i>	164	20 009	127 979	22 382
<i>dont action sociale</i>	604	14 914	812 044	26 332
Autres services	1 579	10	343 415	1 965
<i>dont arts, spectacles et activités</i>	909	0	112 298	396
Total	308 493	119 816	1 768 168	63 179

L'ESS¹ représente entre 7 et 8% du PIB. Elle emploie 10% du total des salariés, soit 2,1 millions. Sa masse salariale est de 8% de la masse salariale totale. Mais la rémunération moyenne est inférieure de 22% à celle du secteur privé et de 9% de celle du secteur public.

Dans cet ensemble, les associations avec 1,8 millions de salariés représentent les trois quarts du secteur. 14 millions de bénévoles concourent au fonctionnement des associations. Les associations font 7,6% de l'emploi salarié total et 5,7% de la masse salariale. Le budget cumulé des associations serait de 59 milliards d'euros. Entre 2001 et 2006, la croissance de l'emploi dans l'ESS a été de 2,6% alors que celle du secteur privé était de 1,1%.

65,5% des emplois sont féminins (39% dans le secteur privé), 69% dans les associations du fait des domaines d'activité des associations où l'emploi féminin est dominant comme la santé, l'éducation, l'action sociale.

Un quart des salariés ont plus de 50 ans.

La proportion de CDI et de CDD longs est plus faible que dans le secteur privé. Les dirigeants expliquent ce résultat par le manque de visibilité dans les financements publics. Le temps partiel y est plus développé.

Les effectifs salariés répartissent ainsi, selon la forme juridique des familles :

Associations : 78%
Coopératives : 13,8 %
Mutuelles : 5,5 %
Fondations : 2,7 %

L'économie sociale employeur

La prise de conscience de la nécessité de structurer la fonction et la représentation employeur dans l'économie sociale est récente. Les élections prud'homales ont servi de révélateur à l'absence d'une présence des employeurs de l'ESS à côté des listes soutenues par les organisations du patronat des entreprises privées. Lors des dernières élections prud'homales, une liste de candidats a été présentée dans de nombreuses circonscriptions par une alliance des différentes composantes de l'économie sociale. Ces listes ont recueilli près de 20% des voix, ce qui a été un succès, le score dépassant le poids économique de l'ESS.

Depuis, les responsables de l'ESS et notamment l'USGERES, première organisation interprofessionnelle de l'ESS ayant vocation d'employeur, revendique la reconnaissance de sa représentativité et sa présence dans les diverses instances du dialogue social : Commission nationale de la négociation collective, présence dans les négociations nationales interprofessionnelles, etc. Le Conseil d'Etat est saisi.

Trois organisations d'employeurs sont présentes dans ce secteur.

L'USGERES (union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale). Née en 1994 autour de la gestion des fonds de la formation professionnelle, cette union a élargi ses ambitions en 2001, puis en 2004. Elle affirme regrouper des employeurs mutualistes, coopératifs (SCOOP, Crédit coopératif), et surtout des groupements d'associations : aide à domicile, éducation/animation/sport/insertion. Cette union revendique la représentation de 60 000 employeurs et 750 000 salariés. Elle a obtenu 19% des voix aux dernières élections prud'homales de 2008.

¹ Rapport du Sénateur Vercamier,
<http://www.inscoop.pt/Inscoop/actividades/publicacoes/docs/rapport-ess-f-vercamer.pdf>

L'Usgeres se présente comme le seul regroupement multiprofessionnel d'employeurs de l'économie sociale du fait qu'il regroupe des représentants des trois composantes de l'économie sociale, associations, mutuelles et coopératives. C'est elle qui revendique la reconnaissance de la place des employeurs de l'économie sociale dans le dialogue social institutionnel.

L'UNIFED (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social). Créée en 1993 à l'initiative de 5 organisations d'employeurs : SNASEA, SOP, SNAPEI, FEHAP, FNCLCC (Cancer), cette union s'est élargie en 1997 à la CROIX ROUGE, en 2000 à l'UNAF ; elle ne regroupe que des représentants employeurs d'associations. Sa raison d'être est de coordonner l'action des fédérations et syndicats adhérents pour une meilleure représentation au niveau français et européen. Dans ce cadre, elle négocie et signe des accords collectifs et gère des commissions paritaires.

Le **GEMA** (groupement des entreprises mutuelles d'assurance) regroupe 50 mutuelles d'assurance.

De nombreuses associations ne sont pas adhérentes à un syndicat d'employeurs. Et c'est dans le secteur associatif que la représentation des employeurs est divisée en de multiples organisations. La structuration des employeurs associatifs est en débat pour définir un cadre fédérateur commun à une multitude de petites associations.

Les défis

L'économie sociale et solidaire a plusieurs défis à relever.

Le premier est celui de la **méconnaissance du grand public**. Si de nombreux ménages ont une assurance mutuelle ou une banque coopérative, savent-ils que cette mutuelle, cette banque appartiennent à l'économie sociale ? Le terme même d'économie sociale est méconnu. La question est même de savoir s'il faut s'attacher à « vendre » le concept d'économie sociale ou s'il ne vaut pas mieux vendre ses réalisations et ses exigences de participation et de solidarité ? Reste que la différence entre les entreprises de l'économie sociale et les entreprises privées ou publiques n'est pas perçue par beaucoup. Les associations sont appréciées, surtout leurs services. Pour autant le nombre des adhérents des associations reste modeste. On utilise, mais on participe peu.

Le second est celui du **risque de perte d'identité**. Les banques coopératives, les mutuelles doivent résister à la concurrence. Mais la tentation peut être de devenir comme le secteur concurrentiel, les publicités de certaines entreprises de l'économie sociale étant assez comparables à celle de leurs concurrentes. Les coopératives agricoles sont devenues assez semblables à des entreprises privées agroalimentaires. Restent les associations qui accomplissent souvent le travail que ni les pouvoirs publics, ni le secteur privé ne veulent faire. Le problème ici est dans les conditions de la réalisation de ces services : management des salariés, qualité des services.

Le troisième défi est celui **de l'unité**. L'économie sociale est formée par un grand nombre de familles professionnelles et de familles aux statuts différents. Lorsque le sénateur Vercamer a récemment ouvert une consultation en vue de faire le point sur l'avenir de l'économie sociale, il a dû faire le point avec plus d'une cinquantaine de responsables de structures et institutions de l'économie sociale. Ce foisonnement correspond à des réalités économiques, sociales, parfois historiques. Mais il soulève la question, non d'un regroupement, mais de l'existence d'une forme centrale capable de parler et de parler fort au nom de l'économie sociale et solidaire.

Or plusieurs coordinations ont été créées.

Le CEGES, Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale se veut le porte-parole du secteur. Il réunit les différents mouvements de l'économie sociale : GNC pour la coopération, la FNMF et le GEMA pour les mutuelles, la CPCA pour les associations, l'Asfondes pour les fondations. Son ambition de lutter contre la banalisation de l'économie sociale, faute de règles adaptées à ce secteur, se heurte à la modestie de ses moyens. Les mouvements qui le constituent ont lésiné sur les moyens nécessaires et surtout sur les pouvoirs du Ceges. Ainsi le Ceges est un conseil, non une confédération, c'est-à-dire davantage un lieu de discussion qu'un lieu de décision et de gestion.

La fonction employeur est assumée par les trois organisations, USGERES, Unifed et Gema et non par le Ceges.

A côté du Ceges, le CNCres réunit au plan national les chambres régionales de l'économie sociale qui se sont créées assez spontanément sur le territoire et forme ainsi une nouvelle coordination.

Le CJDES, centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale rassemble des cadres et des dirigeants de l'ESS. Lieu d'échanges, de production d'idées et de formation.

L'Ades est une association pour le développement de la documentation de l'économie sociale.

La coopération et la convergence entre toutes ces familles et ses organisations est un des enjeux de la capacité de l'ESS à s'affirmer dans le débat public et à obtenir une légitimité de droit et de fait.

Les changements en cours

L'économie sociale présente un nouvel intérêt pour les pouvoirs publics et pour des militants de ce secteur. La crise et ses effets sur l'emploi et la pauvreté favorisent l'appel aux interventions associatives et solidaires. Les pouvoirs publics ne sont pas insensibles au rôle que les entreprises et organisations de l'économie sociale peuvent jouer. En même temps, des militants veulent renouveler l'économie sociale et lancent des projets et des concepts nouveaux.

Le Premier ministre a chargé le sénateur Vercamer d'une mission d'audit et de propositions concernant l'économie sociale et l'appui que les pouvoirs publics pourraient mettre en œuvre la concernant. Le rapport a été rendu public au cours de l'année 2010 et le Premier ministre a chargé ce même sénateur de la mission de mettre en œuvre les propositions de son rapport qui sont ainsi devenues un plan de développement de l'économie sociale.

Présenté en octobre 2010, ce plan comprend plusieurs axes :

1. Renforcer la concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics : cet axe de travail sera engagé avec la réforme du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire,
2. Accélérer la mise en œuvre des préconisations du rapport Vercamer : sensibilisation aux métiers de l'ESS dans l'enseignement (lycée, supérieur et formation continue), soutien de l'entrepreneuriat social, appui du développement des entreprises sur un pilotage local,
3. Développer l'ancrage territorial de l'ESS avec des territoires tests : Rhône-Alpes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais.
4. Développer l'innovation sociale : création de micro franchises solidaires, développement de "pépinières" de l'entrepreneuriat social, réalisation de 2 guides pour favoriser l'accès des entreprises de l'ESS aux dispositifs de droit commun pour la création d'entreprises et l'innovation, soutien à la rencontre mondiale des entrepreneurs sociaux en juin 2011.

Le ministre de la Jeunesse et des solidarités actives, M-P. Daubresse, est notamment chargé du suivi de l'économie sociale. Il exerce la tutelle de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation.

Une de ses premières mesures a été de publier un décret, le 20 octobre, qui modifie les règles de composition du Conseil supérieur de l'économie sociale et le renomme « Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ». Ce texte vise à rapprocher les différents acteurs privés et publics du secteur.

Par ailleurs, des initiatives nouvelles ont été lancées, initiatives qui, tout en rappelant leur lien avec l'économie sociale, se situent un peu en marge des mouvements institutionnels.

Lelabo-ess.org a été lancé dans le cadre du mois de l'ESS, en novembre 2009. Cette démarche participative s'articule autour de 3 temps : le premier temps a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs de l'ESS (élus, syndicalistes, entrepreneurs, militants, intellectuels...). Le second temps consiste dans la mise en débat public de « 50 propositions pour changer de cap » sur lelabo-ess.org. Le troisième temps propose de "faire mouvement" ! Le Labo de l'ESS, a annoncé la tenue d'une grande manifestation publique et festive au mois de juin 2011 au Palais Brongniart, à Paris.

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) est un mouvement de personnes qui se retrouvent sur des valeurs, des pratiques et la volonté de construire une économie humaine qui réponde efficacement aux besoins de la société : emploi, santé, éducation, dépendance, logement, alimentation, etc.

Le Mouves veut fédérer et représenter les entrepreneurs sociaux. Des entrepreneurs qui portent une vision, prennent des risques, développent et innovent, managent des équipes. Des entrepreneurs motivés avant tout par l'intérêt général, pour qui le profit est un moyen et non une fin en soi. Des entrepreneurs qui partagent équitablement les richesses qu'ils créent.

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux veut démultiplier et faire grandir les entrepreneurs sociaux en œuvrant dans deux directions : révéler le métier d'entrepreneur social et donner envie de l'exercer ; créer un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat social.

Cette création a donné lieu à quelques réactions de méfiance de la part de certains institutionnels de l'ESS. Notamment du fait que « l'économie sociale, légitimement fière de ses « valeurs » et de ses « statuts », peine parfois à donner un contenu concret aux premières et à faire vivre démocratiquement les seconds. D'où son inquiétude devant le Mouves, accusé de faire entrer dans la bergerie de l'économie sociale le loup du social business à l'anglo-saxonne, c'est-à-dire une vision du social qui glorifie la prise en charge par la société civile de ses propres problèmes, en faisant l'impasse sur la critique du capitalisme et le nécessaire rôle de l'Etat ». **Philippe Frémeaux | Article Web - 14 avril 2010**

Europe (Pour mémoire)

L'économie sociale est présente dans l'Union européenne, moins à l'Est du fait de l'étatisation antérieure. Il existe une structure de promotion de l'économie sociale au niveau européen : Social Economy Europe. Le Conseil économique et social européen a publié un rapport d'information en 2007 qui dresse le panorama de ce secteur.

Octobre 2010

Quelques sites :

www.lelabo-ess.org

www.mouves.org

www.cjdes.org

www.socialeconomy.eu.org

www.ceges.org

www.franceactive.org

www.usgeres.fr

www.unifed.fr

www.uniopss.asso.fr

www.fnars.org

www.cncres.org

www2.univ-mlv.fr/ecosoc/